COMMUNE DE SOTTEVAST
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14 dont 1 *Pouvoir-(s)*

L'an **deux mille vingt-trois** le 13 avril à 20 h, le Conseil Municipal de SOTTEVAST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre TOLLEMER**, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art.L2121-7 à 2121-34).

ETAIENT PRESENT-E-S :

M. Jean-Pierre TOLLEMER, Maire,
M. Marc LALANDE, Mme Françoise BAILEY, M. Mickaël LELONG, M. Thierry LE FORESTIER, M. Jean-Marie BOSQUET, Mme Sophie LETERRIER, Mme Aurélie LEPETIT, Mme Sandrine MOUCHEL-LAUNEY, Mme Catherine DUCHEMIN, M. Richard CORNILLE, M. Jean-Paul LEFORESTIER, M. Emmanuel SANSON

Absente excusée : Mme Christiane LAISNEY donne pouvoir à M. Marc LALANDE
ABSENT : M. Mathieu BOUGIS

Formant la majorité des membres en exercice
Richard CORNILLE a été désigné secrétaire de séance

DCM 20 : PRESENTATION DU PEDT (projet éducatif territorial)

Le PEDT a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps de loisirs éducatifs au service de l'enfant……
Il formalise l'engagement des différents partenaires afin d'assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble de ces temps de vie de l'enfant. En ce sens, le projet d'école et le projet éducatif du territoire sont mis en complémentarité dans le respect des compétences de chacun.

Après lecture du projet dans sa totalité, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés APPROUVE le projet éducatif territorial.

DCM 21 : DECI (défense extérieure contre l'incendie) modification de délibération

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'alimentation en eau des engins ou matériels de lutte contre l'incendie, par l'intermédiaire des points d'eau incendie (PEI) identifiés à cette fin.

Le contrôle technique de ces installations comprend des contrôles de débit, de pression et des contrôles fonctionnels (ouverture/fermeture) qui consistent à s'assurer de la présence effective d'eau, de la bonne fonctionnalité des appareils, de leur étanchéité ainsi que de leur accessibilité.

Au titre de la police administrative spéciale défense extérieure contre l'incendie et conformément au RDDECI, le contrôle technique est mis en place par la société SAUR et ce contrôle est réalisé selon une périodicité de 3 ans.
Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide d'accepter la périodicité de 3 ans pour les contrôles.

DCM 22 : Actualisation et extension du plan d'épandage des maîtres laitiers du Cotentin

Monsieur le Préfet a prescrit une participation du public par voie électronique (PVE) relative à la demande présentée par la société les Maîtres laitiers du Cotentin pour l'actualisation et l'extension du plan d'épandage des boues biologiques et des effluents épurés issus de la

station d'épuration pour son établissement situé à Sottevast. Cette PVE se déroulera du mardi 11 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023 inclus sur le territoire de la commune.
Le dossier complet est consultable sur le site internet des services de l'état.

https://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultation-du-public/Installations-classees/PARTICIPATION-DU-PUBLIC-PVE-SOTTEVAST-Plan-d-Epandage-LES-MAITRES-LAITIERS-DU-COTENTIN

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés donne un avis FAVORABLE à l'actualisation et l'extension du plan d'épandage.

DCM 23 : Aide projet sportif de haut niveau

Julien Jamot, 23 ans, originaire de la Manche, pratique le cyclisme depuis l'âge de 9 ans. Il porte fièrement le maillot de champion de Normandie et évolue actuellement en Elite dans la formation de Rouen qui évolue en Nationale 1.
Son objectif est de se qualifier pour les championnats du monde de Gravel, mais s'investir dans la préparation et l'achat de matériel de qualité représente un coût
Il est donc demandé au conseil municipal de lui attribuer une subvention afin de l'aider dans la réalisation de son projet.
Le conseil municipal à 12 voix POUR décide d'attribuer une subvention de 300 €, les 2 membres du conseil CONTRE souhaitaient attribuer une subvention de 500€

DCM 24 : MODIFICATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE SUR LA PREVOYANCE

Suite à la délibération prise le 15 décembre 2022 concernant l'adhésion à la convention prévoyance entre le centre de gestion et la commune de Sottevast.
L'autorité territoriale propose de revaloriser à compter du 1er mai 2023 la participation financière pour le risque « prévoyance » aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation.

Le montant mensuel de cette participation sera de 10.00 €, par agent.

L'autorité territoriale précise :

- que cette participation est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.
- qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés VALIDE la participation de 10 € par agent.

DCM 25 : CHOIX DES ASSISTANTES MATERNELLES INTERVENANT SUR LA MAM

Suite au projet proposé par Mesdames DETOURBET, TRAVERT et LEROY assistantes maternelles qui souhaitent intégrer la future MAM de Sottevast.

Il est demandé au conseil municipal de valider leurs candidatures sous réserve d'intégrer une 4ème personne au groupe.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés VALIDE cette candidature.

DCM 26 : CONVENTION TRIDENT

Le Trident développe un programme d'actions artistiques et culturelles sur le territoire, ayant pour objectif d'aller à la rencontre des publics du nord Cotentin et de leur permettre de rencontrer des artistes, de participer à des ateliers et d'assister à des spectacles près de chez eux et dans les salles du Trident.

Dans le cadre de la programmation pour la saison 2023/2024, le coût du partenariat s'élèverait à 3 500 €.

- Présentation de saison samedi 9 sept à 11 h médiathèque
- Petite galerie du déclin mardi 14 nov à 19 h 30 salle de l'élan rural
- Le beau monde dimanche 18 fév à 20 h salle de l'élan rural
- Humaine mardi 16 avril à 20 h salle de l'élan

- 5 bus aller-retour Sottevast/Cherbourg pour 5 spectacles à voir à Cherbourg
- Un projet d'action culturelle sera également proposé aux écoles maternelles et primaires de Sottevast.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés VALIDE la convention pour la saison 2023/2024.

Rapport des décisions du maire dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance

- Devis NAKUPENDA spectacle musical pour enfants 2 070 € TTC pour Noël (M. Ribouldingue)
- Devis entreprise BODIN travaux sur clocher église 1 889.29 € TTC
- Devis MEFRAN radar pédagogique/feu intelligent 3 420 € TTC

Avancements des dossiers, projets et informations diverses

Social : Christiane LAISNEY

- ✓ Le pot d'accueil des nouveaux arrivants s'est déroulé le 24 mars 2023, les nouveaux Sottevastais ont répondu présents et cet échange a été très amical.

Communication Sophie LETERRIER

- ✓ Nous rencontrons de nouveaux problèmes avec Koésio fournisseur des écrans d'affichage intérieur et extérieur, les écrans sont en panne depuis la dernière coupure de courant. Deux techniciens sont déjà intervenus pour déceler la panne qui porterait apparemment sur les cartes réseaux. Nous espérons une remise en service le plus rapidement possible.

Travaux Marc LALANDE

- ✓ Travaux de la Coquierrerie - taille de haies préalables avant le début des travaux dernière semaine d'avril
- ✓ Abris bus la maladrerie
- ✓ Révision des contrats d'entretien avec Engie
- ✓ Sogelec nous a transmis un devis pour l'éclairage du gymnase, nous sommes dans l'attente des 2 autres devis pour prise de décision.
- ✓ Centre de loisirs le revêtement de sol dans la dernière pièce a été posé.
- ✓ Plots devant le porche

- ✓ Un barbecue sera installé derrière la salle de l'élan près de l'entrée cuisine et le second à la plage verte entre le terrain de pétanque et l'espace de jeux pour les enfants.

Scolaire : Françoise BAILEY – Sandrine MOUCHEL LAUNEY

- ✓ Un courrier a été adressé au Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Manche suite aux nombreux problèmes de remplacement de plus en plus fréquents.
- ✓ Le nombre d'enfants de 3 ans inscrit pour la rentrée prochaine est en hausse.

Sports et animations - associations : Richard CORNILLE

- ✓ Remerciement carnaval
- ✓ Arbre de vie bibliothèque
- ✓ Commission festivités le 27/04 à 18 h
- ✓ Il est demandé que la partie en terre battue près du stade soit encaissée afin de stabiliser un peu le sol.

Infos diverses : Jean-Pierre TOLLEMER

- Tours de garde aux élections du 14 et 21 mai 2023
- Le conseil municipal sera convoqué le 9 juin 2023 (date obligatoire) pour élire les Grands électeurs pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2023.
- Réunion publique fixée le 2 juin 2023 à 20 h salle de l'élan, un questionnaire sera envoyé aux administrés.
- La fibre ne pouvant être amené rue des Demoiselles par les poteaux aériens existants, la commune devra procéder à l'enfouissement des réseaux pour le bon acheminement de celle-ci.
- Informations sur les cybermenaces
- Retour CAUE – Un rendez-vous est fixé le 10 mai 2023 pour nous présenter le cahier des charges pour une éventuelle étude de projet.
- Famille d'accueil pour le festival de Brix
- Voyage jumelage Allemagne en juillet

La séance est levée à 23 heures

Le Maire,
Jean-Pierre TOLLEMER

Le Secrétaire de Séance,
Richard CORNILLE